



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	28	
Membres excusé et représenté	9	M. Jacques JP MARTIN
Membres absent non représenté.....	2	

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1) Rapport d'analyse des cahiers de doléances d'Ile-de-France

Les cahiers de doléances ont été mis en place à l'initiative de l'AMIF dans les communes franciliennes dès le 3 décembre 2018, 2 865 contributeurs au total.

Les sujets les plus fréquents relevés sont le niveau de vie, la gouvernance, les services publics, l'environnement, l'immigration, et sujets de société, emploi et activité économique.

Sur le cahier de doléances laissé dans le hall de la mairie du 15 janvier au 20 février, environ 70 personnes ont inscrit des doléances : les thèmes principaux et récurrents concernent :

- les revenus, les impôts :
 - Indexation des retraites et la suppression de la hausse de la CSG pour les retraités
 - Tout le monde doit payer l'impôt
 - Rétablissement de l'ISF
 - Taxer les GAFA
 - lutter contre l'invasion fiscale
- Réduire le train de vie de l'état, des élus, des hauts fonctionnaires :
 - diminuer le nombre de députés et ou sénateurs et leurs rémunérations
 - supprimer les comités Théodule ou organisme qui ne servent à rien
- Vie démocratique :
 - Prendre en compte le vote blanc
 - Rendre le vote obligatoire
- Divers
 - Agir pour l'environnement et la protection de la planète
 - Développer les transports collectifs
 - Une loi sur la fin de vie

Les questions locales sont peu nombreuses (3) : Pourquoi y a-t-il autant de policiers municipaux, demande la gratuité du repas des seniors, rappelle l'importance du Maire pour animer sa ville et vivre ensemble.

Sur le cahier de doléances de l'AMIF, recueil des contributions du 3 décembre au 18 janvier, mis sur le site de la ville à partir du 19 décembre : l'AMIF nous a transmis les contributions de 85 nogentais. Sans avoir fait une analyse détaillée de ces contributions, elles semblent recouper en grande partie les thèmes mentionnés ci-dessus mais avec une importance plus marquée pour les questions relatives à l'environnement.

2) Implantation des défibrillateurs sur le territoire communal

Chaque année en France, plus de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Seules 3% des victimes survivent.

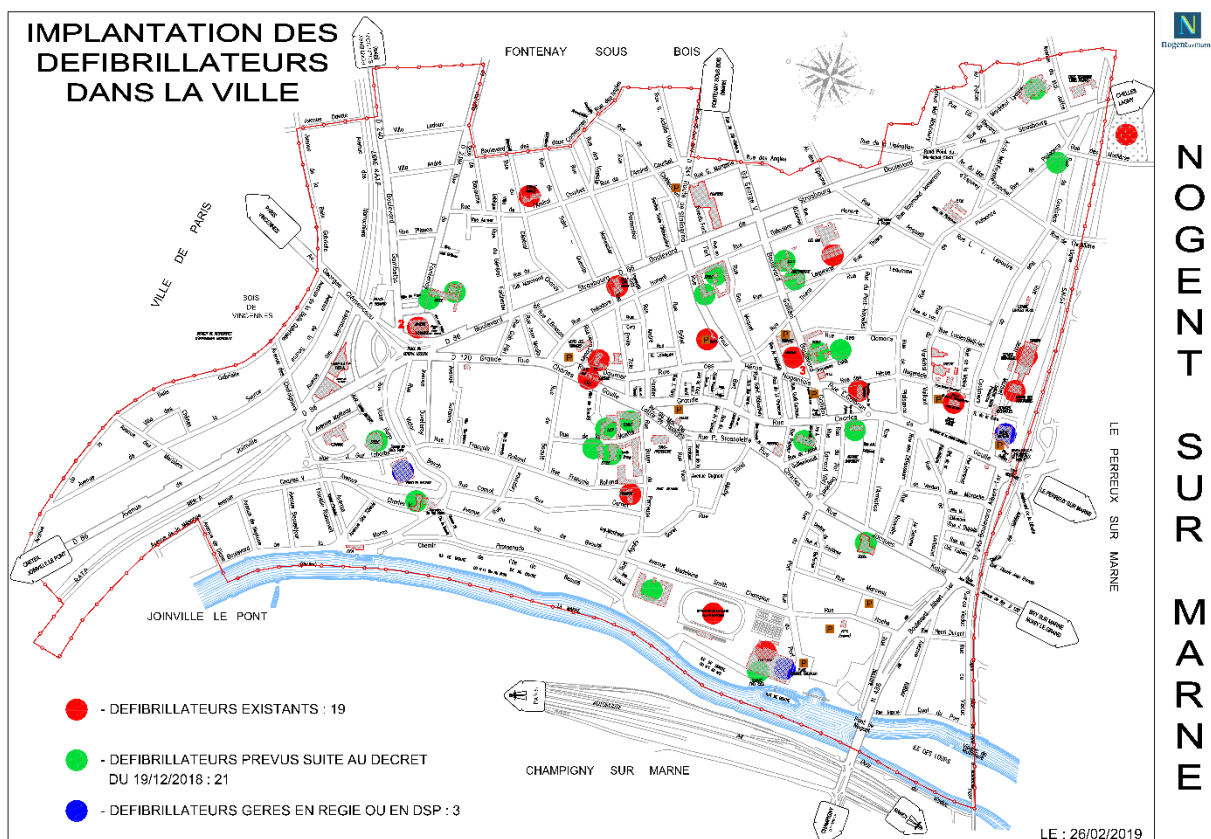
Depuis le décret du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins, toute personne est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE). Le DAE sert à sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque soudain. Il est connecté à la victime grâce à des électrodes de défibrillation jetables. Il permet d'analyser le rythme cardiaque et de détecter immédiatement si un choc est nécessaire.

Dès 2007, la ville de Nogent a équipé toutes ses installations sportives ainsi que ses sites administratifs les plus fréquentés. À ce jour, 19 défibrillateurs sont gérés par la ville.

Récemment, une personne victime d'un arrêt cardiaque dans un équipement municipal a d'ailleurs pu être réanimée à l'aide d'un de ces équipements.

Une évolution réglementaire de décembre 2018 oblige désormais certains établissements recevant du public à disposer d'un défibrillateur.

La ville va donc procéder à l'installation de 21 nouveaux défibrillateurs sur 3 ans pour un investissement estimé à 50 k€. D'ici le 1^{er} janvier 2022, les écoles, les crèches et la bibliothèque en seront dotées, en plus des sites administratifs et sportifs existants.



Sites équipés : Gymnase Leclerc, Marché Leclerc, Gymnase Emilie Le Penne, Salle Émile Zola, Résidence Le Cèdre, Police Municipale (embarqué dans véhicule), Gymnase Christian Marty, Dojo David Douillet, Gymnase Gallieni, Marché central (en intérieur), Marché central (en extérieur), Gymnase Watteau, Maison sociale, Stade sous la Lune, Gymnase du Centre sportif, Hôtel de Ville, Maison des Associations, Stadium Christian Maudry, Cimetière.

3) Mise en place des zones à faibles émissions (ZFE)

La Métropole du Grand Paris (MGP) a voté le 12 décembre 2018 le principe de la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

L'objectif est de lutter contre la pollution de l'air en zone urbaine en limitant la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini.

Cette ZFE s'apparente à la Zone de Circulation Restreinte (ZCR) mise en place par Paris depuis janvier 2017 mais sur un territoire beaucoup plus vaste englobant Paris et les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'A 86. Tout comme la ZCR, les dispositions de restrictions de circulation de la ZFE devraient s'appuyer sur la classification des véhicules au regard de la vignette Crit'Air avec une mise en place progressive.

Ainsi dans un premier temps, seuls les véhicules les plus polluants, à savoir les véhicules « non classés » (1^{ère} immatriculation avant 1997), et les véhicules disposants de la vignette Crit'Air 5, seraient interdits de circulation de 8h à 20h en semaine, et ce à partir de juillet 2019.

L'interdiction de circulation devrait ensuite être progressivement étendue aux autres vignettes en vue de l'interdiction définitive de l'ensemble des véhicules thermiques à l'horizon 2030. Le calendrier de restriction de circulation de la ZFE devrait très rapidement se caler sur celui de la ZCR. Dans un premier temps, aucune verbalisation ne devrait être effective, afin de laisser le temps aux automobilistes de prendre leurs dispositions.

Il est à noter toutefois un point important. La Métropole ne peut mettre en œuvre le dispositif de la ZFE sans l'aval des Maires puisque ce sont eux qui détiennent le pouvoir de police de la circulation et qu'ils sont les seuls à pouvoir prendre un arrêté de restriction de circulation sur leurs territoires respectifs.

A ce jour, bien que la proportion de conducteurs impactés soit variable d'une ville à l'autre, certains maires de la Métropole ne sont pas favorables à la mise en place d'un tel projet, tant que des mesures d'aides et d'accompagnement adaptées ne sont pas mises en œuvre, notamment en matière de dispositif d'aides pour le renouvellement des véhicules.

Je partage cet avis. Par ailleurs, en tant que Maire et Président du territoire ParisEstMarneBois, je souhaite qu'un débat soit engagé au sein du conseil municipal et qu'une large consultation soit lancée sur le sujet auprès des Nogentais et des habitants du Territoire.

Une enquête est en cours à la fois dans le magazine de Nogent, ainsi que sur le site de la Ville.

4) Présentation du projet de la Charte du bien construire

La Charte du Bien Construire vient en complément du PLU. Elle est pour la Commune la volonté d'un partenariat sous forme contractuelle auprès des constructeurs pour des projets prévus sur la ville de plus de 600 m².

Dans ce cadre, la charte doit être signée par le constructeur avant la conclusion de l'acte d'achat du lieu d'implantation. Celui-ci la transmettra ensuite à la Commune pour signature. Elle sera communiquée auprès des organismes représentant les professionnels concernés, et pourra être téléchargée via le site internet de la Commune.

Ce document introduit en préambule les principes environnementaux règlementaires à respecter et les modalités de fonctionnement et d'engagement des parties. Il retrace 7 grands thèmes définissant les dispositions à mettre en œuvre par le constructeur pour son projet, détaillés ci-dessous:

- l'élaboration et le montage du projet pour le dépôt du PC,
- la qualité environnementale,
- la qualité urbaine, architecturale et paysagère,

- la programmation,
- la maîtrise financière de la Commune,
- le déroulement et le suivi du chantier,
- le livraison du programme.

Les constructeurs seront informés de l'existence de la Charte avant sa validation au Conseil municipal d'avril prochain.

5) Avancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local de l'Urbanisme de Nogent-sur-Marne a été approuvé en janvier 2014 et après son utilisation il est nécessaire que celui-ci évolue afin d'être mieux adapté aux enjeux actuels ainsi qu'aux conséquences de la Loi ALUR. Ainsi l'EPT n°10 travaille avec le service communal de l'urbanisme afin de réaliser une modification du PLU permettant de répondre aux besoins actuels.

A ce titre, des réflexions sont actuellement menées sur les sujets suivants :

- Améliorer l'aspect qualitatif du PLU au service du cadre de vie.
Trois thèmes sont particulièrement étudiés :
 - L'évolution du boulevard de Strasbourg sur laquelle l'EPT a missionné, à la demande de la commune, l'APUR afin de mener une réflexion globale (urbaine, paysagère et architecturale)
 - L'intégration des cônes de vue définis dans la précédente étude de l'APUR. Il s'agit notamment de la transcription en termes réglementaires des objectifs notamment à l'article 6 du PLU
 - Le retravail de l'article 7 (retrait par rapport aux limites séparatives)
- Mieux prendre en compte l'environnement :
 - Une réflexion est menée pour intégrer la question des eaux de source dans le PLU ;
 - Une augmentation des obligations en matière d'espace vert ou/et de pleine terre ;
 - La généralisation des cœurs d'îlot dans les zones patrimoniales à l'image des protections mises en œuvre sur les Viselets et les bords de Marne ;
 - Une augmentation du nombre d'arbres remarquables. Les nouveaux seront intégrés au PLU

Outre ces deux thématiques générale, cette modification sera l'occasion d'une relecture générale du PLU afin de rendre le document plus clair (nouvelle rédaction de certaines dispositions et réécriture de définition), de le mettre à jour au regard de nouvelles réglementations et d'ajuster le PLU aux besoins communaux (modification des emplacements réservés...).

Les évolutions proposées seront dans le strict cadre du Code de l'Urbanisme lequel limite l'ampleur des modifications. En effet, si les modifications s'avèrent trop nombreuses, il serait alors nécessaire de réviser le PLU ce qui entraînerait la révision générale de tous les PLUs des communes de l'EPT n°10 en vue du passage à un PLUI.

L'objectif est de proposer pour la fin du premier semestre 2019, une version du PLU modifiée plus à même de contenir la pression des constructeurs et aussi de protéger notre Nogent-sur-Marne qui dans le XXIème siècle se doit de protéger son histoire.

6) Mise en place d'une mutuelle communale

Une réunion publique a eu lieu hier soir, salle Charles de Gaulle, en présence de la Mutuelle de France Unie du groupe Entis, mutuelle retenue dans le cadre de l'appel à partenariat organisé par la ville afin de proposer aux nogentais un contrat à titre individuel de complémentaire santé à des tarifs négociés par la ville.

Les personnes présentes ont pu prendre connaissance des trois options proposées (tarifs et taux de remboursement), des actions de prévention possibles et des garanties assistance incluses dans les contrats. Un document précisant ces informations a été remis aux participants.

Le document de présentation et le document remis sont disponibles sur le site de la ville.

Les personnes présentes ont remercié le Maire pour cette initiative favorisant l'accès aux soins pour tous.

Deux permanences sont déjà planifiées à la Maison des Associations rue Jean Monnet : le mercredi 10 avril de 14h à 16h et le vendredi 19 avril de 10h à 12h afin de permettre à chaque personne de rencontrer un représentant de la Mutuelle de France Unie et étudier ensemble les formules correspondant le mieux aux besoins de chacun.

Arrivée de Monsieur DEGRASSAT à 21h45.

FINANCIER

19/16. Exercice 2019 - Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019 - Budget Principal - Budget annexe des parkings

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings.

19/17. Garantie communale à hauteur de 50% en faveur de l'association d'enseignement "OGEC Saint-André" pour la réalisation d'un emprunt de 900 000€ destiné à la construction d'une salle de sport au sein de l'établissement d'enseignement sis 5, place de l'ancien Marché à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde la garantie de la ville de Nogent sur Marne à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 900 000 €, soit 450 000 € que l'association d'enseignement « OGEC Saint André » se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Île de France sis 26/28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 – 75633 PARIS Cedex 13 pour financer les travaux de construction d'une salle de sport au sein de l'établissement Saint André sis 5, Place de l'Ancien Marché à Nogent sur Marne.

Les caractéristiques du prêt à consentir sont les suivantes:

Montant du prêt	900 000 €
Durée d'amortissement	180 mois
Taux d'intérêt fixe	1,35%
Échéance mensuelle constante	5 526,13 €
Frais de dossier	900 €

La garantie de la commune de Nogent sur Marne est accordée pour la durée totale du prêt soit 180 mois et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association d'enseignement « OGEC Saint André », sise 5, Place de l'Ancien Marché – 94130 Nogent sur Marne – dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'engage, au cas où l'association d'enseignement « OGEC Saint André » ne s'acquitterait pas du paiement de toutes les sommes exigibles au titre du présent prêt, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à première demande de la Banque, adressée par simple lettre, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts, ni exiger que la Banque discute au préalable avec l'emprunteur défaillant.

Autorise M. le Maire, ou son Adjoint Délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne d'Île de France sis 26/28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 – 75633 PARIS Cedex 13 et l'emprunteur.

URBANISME

19/18. Instauration d'un périmètre d'étude le long du boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la nécessité de procéder à une étude urbaine le long du boulevard de Strasbourg, entre la place Leclerc et la limite communale avec le Perreux-sur-Marne.

Approuve le projet de l'Etablissement Public Territorial Paris-Est Marne & Bois d'instaurer un périmètre d'étude conformément au plan ci-annexé.

Dit qu'en application de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution du projet d'aménagement.

Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme.

JURIDIQUE

19/19. Approbation de deux conventions relatives aux conditions de sécurité du parc de stationnement Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer entre la société Indigo, l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) et la Commune relative à la mission du responsable unique de sécurité du parc de stationnement Baltard.

Approuve la convention à passer entre la société Indigo, la RATP, l'AFUL et la Commune relative aux modalités d'accessibilité au pôle logistique de la RATP et à l'organisation de la sécurité incendie.

Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer les conventions susmentionnées ainsi que tous documents afférents.

Inscrit les dépenses nécessaires au budget en cours.

19/20. Dénomination de la maison des associations et de la citoyenneté située 2, rue Jean Monnet : "SIMONE VEIL"

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de dénommer la Maison des Associations et de la Citoyenneté, située 2 rue Jean Monnet « Simone Veil ».

COMMUNICATION

19/21. Organisation du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art au Pavillon Baltard - Approbation du règlement intérieur et des tarifs de location de stand

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le règlement intérieur du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art,
Décide de fixer les tarifs des stands à compter de l'année 2019 comme suit :

Rez de Chaussée			
stand		stand d'angle	
3m x 2m	240€	3m x 2m	290€
		4m x 2m	450€
Mezzanine			
stand			
3m x 2m		290€	

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget en cours.

19/22. Fixation des tarifs des emplacements pour le Festival du développement durable et approbation du règlement de participation à la manifestation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le règlement fixant les conditions de participation au Festival du développement durable.

Décide de fixer, à compter du 1er septembre 2019, les tarifs des emplacements pour le Festival du développement durable organisé par la Commune comme suit :

- Les exposants pratiquant une activité commerciale seront redevables d'une participation pour la mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public:

Jusqu'à 4 mètres linéaires : **40 €**

De plus de 4 mètres linéaires jusqu'à 6 mètres linéaires : **60€** De plus de 6 mètres linéaires jusqu'à 8 mètres linéaires : **80 €**

- Les exposants proposant une animation gratuite au profit du public bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le tarif fixé.

Décide que les emplacements sont fournis à titre gracieux pour les associations quand elles ne s'inscrivent pas dans une démarche commerciale.

Décide d'inscrire les recettes correspondantes au budget en cours, chapitre 70 - fonction 30 - nature 7062.

DIVERS

19/23. Approbation de la nouvelle convention d'adhésion à la centrale d'achat du Sifurep.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la nouvelle convention d'adhésion à la centrale d'achat du Sifurep.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

19/24. Adhésion au SIFUREP de la Commune de Ballainvilliers

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion de la commune de Ballainvilliers au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

19/25. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ** subséquent passé avec la société SIMIRE sise 862 rue du Crays à Mâcon (71020) portant sur la fourniture de mobilier scolaire pour un prix de 449,30 € TTC. (n°19-40 du janvier 2019)
- **MARCHÉ** avec la société CHAMBERSIGN sise 46 avenue de la grande armée à Paris (75017) portant sur la fourniture de certificats électroniques nécessaires à la transmission des actes de la Commune en préfecture, pour un coût annuel estimé au maximum à 1 700 €. (n°19-41 du 17 janvier 2019)
- **MARCHÉ** avec la société NOGENT PRESSE sise 18 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle au cabinet du Maire, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 3 300 €. (n°19-42 du 17 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec la Sarl LES PETITES LUMIÈRES sise 16 rue Béranger à Paris (75003) pour l'animation de deux rencontres philosophiques destinées aux enfants à partir de 10 ans, intitulées « *filles, garçons, qu'est-ce que ça change ?* » le 30 mars 2019 et « *peut-on vivre sans les autres ?* » le 18 mai 2019, le prix de ces prestations étant de 380 € TTC. (n°19-43 du 21 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec la Sarl COGELEC sise 38 avenue Ledru-Rollin au Perreux-sur-Marne pour le remplacement et la réparation d'appareils électroménagers affectés aux services Scolaire et Petite Enfance, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 6 500 € TTC. (n°19-44 du 21 janvier 2019)
- **ACHAT** de lait infantile auprès de la société LACTALIS NUTRITION DIÉTÉTIQUE sise parc d'activités – secteur Est à Torcé (35370) pour les besoins de la crèche Arc en Ciel, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 1 000 € TTC. (n°19-45 du 21 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec la Croix-Rouge – Unité locale de la Vallée de la Marne pour la mise en place à titre gracieux d'un dispositif de secours lors du repas des séniors nogentais organisé le 29 janvier 2019. (n°19-47 du 21 janvier 2019)

- **CONTRAT** avec la société NEWAY EXPLOITATION sise 112 avenue Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt (92100) portant sur l'acquisition, le déploiement et la maintenance des licences *Gravity Businee Security Gov*, arrêté selon les modalités suivantes :

- fourniture de 200 licences	:	7 035,12 € TTC
- déploiement de 300 licences	:	11 400,00 € TTC
- maintenance et mises à jour annuelles	:	11 400,00 € TTC
Soit un montant total de :		29 835,12 € TTC

(n°19-49 du 21 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec la MJC Louis Lepage pour des prestations de gardiennage à titre gracieux lors de l'organisation par la commune des ateliers de la manifestation Art en Famille, les dimanches 10 février, 13 mars, 13 octobre et 17 novembre 2019.
(n°19-51 du 22 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec l'association Archisucre domiciliée 33 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de maquettes sur le thème « paysage enneigé » le 10 février 2019 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 140 €. (n°19-52 du 22 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec Mme Dominique Lecerf, céramiste, pour l'organisation d'un atelier « modelage » le 10 février 2019 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 330 €. (n°19-53 du 22 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec l'association Arts Liés domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'un atelier de création d'arts plastiques lors de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 320 €. (n°19-54 du 22 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec le Crédit Foncier Expertise pour la réalisation d'une expertise immobilière de l'hôtel Nogentel portant sur l'évaluation des murs, l'estimation des travaux de rénovation et - dans l'hypothèse de la conclusion d'un bail emphytéotique - la détermination de la durée du bail et du montant de la redevance, le coût de cette prestation s'élevant à 10 800 € TTC. (n°19-55 du 22 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec la société OPERIS sise 1-3 rue de l'Orme Saint Germain à Champlan (91160) portant sur la migration de la base de données du Livre foncier vers Oxalis, l'hébergement, la maintenance, l'assistance technique de la solution web Oxalis de gestion du cadastre et de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- migration des licences Urbapro vers Oxalis	:	5 712,00 € TTC
- formation suite à la migration	:	5 076,00 € TTC
- redevance annuelle d'hébergement	:	1 008,00 € TTC
- prestation d'assistance technique sérénité	:	828,00 € TTC
- redevance annuelle de maintenance	:	4 691,74 € TTC
- formation ponctuelle / assistance annuelle sur site	:	1 020,00 € TTC
Total		18 335,74 € TTC

(n°19-56 du 23 janvier 2019 et n°19-98 du 7 février 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise Géraldine Maigret sise 1 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'une rencontre-débat sur « *les troubles des apprentissages* » le 9 février 2019, le prix de cette prestation étant fixé à 360 € TTC. (n°19-57 du 23 janvier 2019)
- **MARCHÉ** d'une durée de 2 mois avec la société CHAPSAL MOTO sise 38 rue Chapsal à Joinville Le Pont (94340) portant sur la fourniture de pièces détachées et accessoires et des prestations de réparation des deux-roues de marque Yamaha, le montant maximum de commandes sur la période étant fixé à 2 000 € HT.
(n°19-58 du 24 janvier 2019)
- **MARCHÉ** d'une durée de 6 mois avec la SASU MEDINOX sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-sous-Bois (93600) pour des prestations de réparation et de remplacement

de matériels installés dans les offices de restauration des écoles et au restaurant communal, le prix maximum de commandes étant fixé à 10 000 € HT.
(n°19-59 du 24 janvier 2019)

- **CONTRAT** avec le CENTRE DE FORMATION SAINT HONORÉ situé 16 rue Cugnot à Paris pour une action de formation destinée aux agents des crèches municipales sur les thématiques « l'autonomie », « l'accueil en âges mélangés » et « jardins et espaces extérieurs », le 13 mars 2019, au prix global de 1 515 € TTC. (n°19-60 du 25 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec M. Mathieu Genon pour la réalisation de 3 reportages photographiques sur le Stadium et lors du Carnaval de Printemps et de la Chasse aux œufs, le prix de ces prestations étant fixé à 990,64 € TTC. (n°19-61 du 25 janvier 2019)
- **MARCHÉ** avec la SA LEXIS NEXIS sise 141 rue de Javel à Paris (75015) pour un abonnement internet à la base de données « Lexis 360 collectivités territoriales – pack secteur public », au prix de 10 080 € TTC. (n°19-62 du 25 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec l'association La Barack' A Théâtre domiciliée 13 ruelle du pilori à Saint-Benoît (86280) pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes le 17 mars 2019, dans le cadre de la manifestation Art en famille, au prix de 325 € (n°19-63 du 25 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec Mme Sandrine Gayet domiciliée 45 rue de Coulmiers à Nogent pour l'animation d'ateliers sur les thèmes « Carnaval » et « Noël » les 17 mars et 17 novembre 2019, dans le cadre de la manifestation Art en famille, pour un prix global de 800 € (n°19-64 du 25 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec l'association Mes Petits Ateliers-Le Club domiciliée 67 rue Charles V à Nogent pour l'animation d'ateliers sur les thèmes « Carnaval », « Automne » et « Noël » les 17 mars, 13 octobre et 17 novembre 2019, dans le cadre de la manifestation Art en famille, pour un prix global de 1 050 € (n°19-65 du 25 janvier 2019)
- **(ACHAT** de deux silhouettes Pieta rouges à installer à proximité d'établissements scolaires auprès de la Sarl 5He sise 13 rue de la Noue Aubain à Corbenay, au prix de 1 946,40 € TTC. n°19-67 du 28 janvier 2019)
- **RÈGLEMENT** des droits d'auteurs d'un montant de 504,12 € auprès de la SACEM et d'un montant de 339,18 € à la SPRE pour la diffusion d'œuvres musicales à l'occasion du repas des séniors organisé le 29 janvier 2019. (n°19-68 du 28 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec l'ATELIER DU VINCENT domicilié 80 rue du Dr Lemoine à Reims (51100) pour l'organisation d'ateliers « *maquillage artistique* », « *espace fantastique* » et d'une animation en déambulation, dans le cadre de la fête médiévale, au prix de 1 600 € TTC, frais de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-69 du 28 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec la Sarl ARMEDIA sise 8 chemin des chalettes à Morez (39400) pour l'organisation des animations « *la Neustrie*, « *Combats de chevaliers* » et d'un atelier « *escarcelle en cuir* » lors de la fête médiévale, le prix de ces prestations s'élevant à 6 000 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes en sus. (n°19-70 du 28 janvier 2019)
- **ACHAT** auprès de la SAS FABER France sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) d'un ruban tricolore de 25 mètres pour les inaugurations, au prix de 69,60 € TTC. (n°19-71 du 29 janvier 2019)

- **ACHAT** auprès de la société BRICORAMA sise 8 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne de petits matériels nécessaires aux activités créatives des centres de loisirs, pour un montant de 200 € TTC. (n°19-72 du 29 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Les Artisans Itinérants domiciliée 545 chemin des terrisses à Saint Pierre de Colombier (074500) pour les animations « *teinture et empreintes aux plantes* » et « *mosaïque antique* » à l'occasion de la fête médiévale, le prix de ces prestations étant de 2 950 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-73 du 31 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec la société SMartFr La Nouvelle Aventure sise 15 rue de la Fontaine au Roi à Paris (75011) portant sur l'organisation de concerts du groupe Célestiaé lors de la fête médiévale, pour un prix de 2 230,27 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 3 personnes en sus. (n°19-74 du 31 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec l'association La Compagnie du Polisson domiciliée lieu-dit les buissons à La Chapelle-sous-Dun (71800) pour des représentations du spectacle de marionnettes « *le jugement dernier du cochon* » à l'occasion de la fête médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 400 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°19-75 du 31 janvier 2019)
- **CONVENTION** avec la commune de Fontenay-sous-Bois portant sur l'accueil à la patinoire d'un groupe de jeunes âgés de 11 à 13 ans inscrits au CNIS, le 20 février 2019, le prix de cette activité étant de 130 €. (n°19-76 du 31 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec l'association l'A-TE-LIER domiciliée lieu-dit les buissons à La Chapelle-sous-Dun (71800) pour l'animation d'un atelier « *vannerie sauvage* » lors de la fête médiévale, le prix de cette prestation s'élevant à 1 400 € TTC, frais de restauration pour une personne en sus. (n°19-77 du 31 janvier 2019)
- **ACHAT** de sacs pour aspirateurs auprès de la société SFDD sise 1 rue Félix Potin à Arpajon (91290) pour un montant de 88,32 € TTC. (n°19-78 du 31 janvier 2019)
- **CONTRAT** avec l'IFAC situé 53 rue du R.P.C. Gilbert à Asnières (92665) pour une formation « approfondissement du BAFA » destinée à 3 agents des clubs de loisirs, le coût de cette action étant de 750 € TTC. (n°19-80 du 1^{er} février 2019)
- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise Anne-Marie Blessig sise 36 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un stage destiné à 10 lycéens intitulé « *méthodologie et estime de soi pour réussir son bac* » comprenant 5 modules de 2 heures chacun, du 25 février au 1^{er} mars 2019, pour un montant de 500 €. (n°19-81 du 4 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association France Lyrique domiciliée 23 rue des bons enfants à Montgeron (91230) pour l'organisation de diverses animations lors de la fête médiévale et d'un grand banquet proposé le samedi 8 juin au soir, pour un prix de 4 100 € TTC, frais de restauration pour 8 personnes en sus. (n°19-82 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec M. Serge Baroin domicilié 44 rue de Cléry à Frémecourt (95830) pour l'animation « *les colporteurs de fables* » lors de la fête médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 200 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-83 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec la société PARCHEMIN et PAR POT sise 7 la rousselais à La Chapelle de Brain (35660) pour l'animation d'un atelier « *carreaux de pavement* » lors de la fête médiévale, le prix de cette prestation étant de 1 280 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-84 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec la FERME LES ZART'NIMAUX sise 10 rue Saint Denis à Serazereux (28170) pour l'animation d'une ferme pédagogique à l'occasion de la

Fête Médiévale, le prix de cette prestation étant de 2 800 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-85 du 5 février 2019)

- **CONTRAT** avec la société FAUCONNERIE MARCHE sise lieu-dit Le Bidos à Saint-Lanne (65700) pour la présentation d'un spectacle de rapaces lors de la fête médiévale, le prix de cette prestation étant de 4 009 € TTC, frais d'hébergement pour 3 nuits et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°19-86 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec la Compagnie du Lion des Flandres sise 126 rue Charles Dickens à Dunkerque (59240) pour des représentations du spectacle « *Inventorius* » lors de la fête médiévale, le prix de cette prestation étant de 5 150 €, frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes en sus. (n°19-87 du 5 février 2019)
- **MARCHÉ** avec l'ARMURERIE LAVAUX sise ZA Champ le Roi à Neufchâteau (88300) portant sur la fourniture de 2000 cartouches d'entraînement pour pistolet semi-automatique calibre 9 mm, catégorie B1, de 100 cartouches d'entraînement pour revolver calibre 38 spécial, catégorie B1 et de 24 cartouches pour lanceurs de balles de défense calibre 44/83, catégorie B3, pour un prix global de 923,65 € TTC. (n°19-88 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Verstraete Création domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois pour une animation « cirque » en déambulation lors de la Chasse aux Œufs organisée au parc Watteau, le 20 avril 2019, le prix de cette prestation étant de 650 € TTC. (n°19-89 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association musicale et artistique OCTAVE ET ANATOLE domiciliée 12 rue Hector Guimard à Paris (75019) pour une animation jazz manouche et swing composée d'un quintet, lors de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation s'élevant à 1 800 €. (n°19-90 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Hayos domiciliée 35-37 avenue de la Résistance à Montreuil (93100) pour une représentation du spectacle « *Globe-trottinette* » destiné aux enfants à partir de 18 mois, le 6 avril 2019, au prix de 850 € TTC. (n°19-91 du 5 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Sports et Territoires domiciliée 14 boulevard des arandelles à Charay (79180) pour la participation d'un agent du service des sports à la journée d'étude prévue le 14 mars 2019 sur le thème « Vers une nouvelle gouvernance du sport », le prix de cette prestation étant de 80 €. (n°19-92 du 6 février 2019)
- **CONTRAT** avec la société GROUPE TERRITORIAL sise 10 place du Général de Gaulle à Antony (92186) pour la participation de 5 agents des services marchés/achats et juridique au « 6^{ème} Forum de l'acheteur public », le 28 mars 2019, moyennant un prix de 2 507,50 € TTC. (n°19-93 du 6 février 2019)
- **CONTRAT** avec la société SOFIS sise 7 rue du Tog Ru à Belz (56550) pour l'organisation d'une action de formation intitulée « CHSCT » destinée aux 10 agents élus lors des élections professionnelles du 4 décembre 2018, le montant de cette prestation étant de 3 468 € TTC. (n°19-94 du 6 février 2019)
- **ACHAT** de 20 médailles or, argent et vermeil auprès de la société AU TRÉSOR DE PARIS sise 6 rue Bouchardon à Paris (75010) , en vue de la cérémonie organisée pour les médaillés du travail, le 26 mars 2019, au prix de 1 808,16 € TTC. (n°19-95 du 7 février 2019)
- **CONTRAT** avec l'association Pile Poil et compagnie domiciliée 5-7 rue de l'Alma à Asnières-sur-Seine (92600) pour 2 représentations du spectacle « *une affaire qui roule* » le 9 avril 2019, dans le cadre du festival du développement durable, le prix de cette prestation étant de 2 532 € TTC, droits d'auteur en sus. (n°19-97 du 7 février 2019)

- **ACHAT** de sacs pour les aspirateurs Taski Aero 15 du service Entretien auprès de la société ORAPI sise 101-105 boulevard d'Italie à Lieusaint (77127) pour un montant de 243,36 € TTC. (n°19-99 du 7 février 2019)
- **CONVENTION** avec la Scène Watteau pour l'accueil des enfants du Club de loisirs maternel Fontenay aux fins d'assister au spectacle « *le petit bain* », le 13 mars 2019, moyennant 20 € (n°19-103 du 8 février 2019)
- **ACHAT** de tests pour la psychologue scolaire auprès de la société PEARSON France sise 15 rue Henri Rol Tanguy à Montreuil (93100), au prix de 3 494,34 € TTC. (n°19-104 du 8 février 2019)
- **CONVENTION** avec la SASU ATELIER DU FUTEUR PAPA sise 7 rue Brezin à Paris (75014) pour l'organisation, dans le cadre des actions d'aide à la parentalité, d'un atelier pour apprendre les gestes du quotidien avec un nourrisson, le 23 mars 2019, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC. (n°19-107 du 14 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la société MUTUELLE DE FRANCE UNIE sise 39 rue de Jourdil à Annecy (74992) pour la mise en place d'une complémentaire santé destinée aux Nogentais, le prestataire proposant 3 niveaux de garantie et une tarification en fonction de l'âge, les cotisations mensuelles minimales et maximales étant comprises entre 20 et 93 € par personne. (n°19-110 du 15 février 2019)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans inscrits au Pôle Jeunesse, pendant les vacances d'hiver, selon les modalités suivantes :
 - **sortie à la piscine Le Nautil** située à Pontault-Combault (77340) pour 7 jeunes accompagnés d'un animateur, le 25 février 2019, le coût de cette activité étant de 42 € TTC.
 - **contrat avec la société KOEZIO SENART** sise 5-7 allée du trait d'union à Lieusaint pour l'accueil dans son parc de 16 jeunes accompagnés d'un animateur, les 27 et 28 février 2019, moyennant un prix de 240 € TTC.
 - **contrat avec la société THE WALL-ARKOSE** sise 33 rue du progrès à Montreuil (93100) pour une activité escalade, le 1^{er} mars 2019, destinée à un groupe de 10 jeunes encadrés par deux animateurs pour un prix de 114 € TTC.
 - **contrat avec l'association Savoir apprendre - Exploradôme** domiciliée 18 avenue Henri Barbusse à Vitry/Seine (94400) pour l'accueil de 10 jeunes accompagnés de 2 animateurs à un atelier-exposition le 4 mars 2019, le prix de cette sortie s'élevant à 130 €
 - **sortie au DOMAINE DU MACARON** situé 14/16 rue Frédéric Sarazin à Réau (77550) pour une découverte de l'usine de fabrication suivie d'une dégustation pour un groupe de 7 jeunes accompagné d'un encadrant le 6 mars 2019, le prix de cette sortie s'élevant à 52 € TTC.
 - **contrat avec la société BATTLE NOGENT** située quai du port à Nogent-sur-Marne pour 4 parties de bowling les 1^{er} et 8 mars 2018, moyennant un prix de 288,30 € TTC.
 - **achat** auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois de denrées alimentaires pour 40 € et d'ustensiles pour un montant de 20 € dans le cadre des activités culinaires proposées par les espaces lycéens et collégiens. (n°19-112 du 18 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la SAS F.B.I. sise 34 rue du Bois Galon à Fontenay-sous-Bois (94120) portant sur l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking de la Scène Watteau, au prix de 3 943,91 € TTC. (n°19-113 du 19 février 2019)

- **MARCHÉ** avec la société SINIO sise 34 rue Marat à Ivry-sur-Seine (94200) pour la fourniture et la pose de la signalétique intérieure du Stadium, le prix de ces prestations étant de 2 051,34 € TTC. (n°19-114 du 19 février 2019)
- **CONTRAT** avec la SAS FUNECAP IDF sise 50 boulevard Edgar Quinet à Paris (75014) pour l'entretien annuel de la tombe de Moiana Bouteiller au Père Lachaise, le prix de cette prestation étant fixé à 166,39 € TTC. (n°19-116 du février 2019)
- **CONTRAT** avec Madame Olivia Gazalé, auteure, pour l'animation d'une conférence autour de son ouvrage « *Le mythe de la virilité. Un piège pour les deux sexes* » à la bibliothèque, le 23 mars 2019, le coût de cette prestation s'élevant à 550 € (n°19-117 du 19 février 2019)
- **ACHAT** de 90 talkies-walkies destinés à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires auprès de la société DESMAREZ sise 249 rue Irène Joliot-Curie à Compiègne (60477) au prix de 3 340,20 € TTC. (n°19-118 du 20 février 2019)
- **CONVENTION** avec la société IDÉAL DISTRIBUTIONS sise 200 chaussée Jules César à Beauchamp (95250) pour l'installation de 3 distributeurs de café de marque Firma Lavazza dans les salles d'honneur et Maréchal Vaillant de l'Hôtel de Ville et la salle située au rez-de-jardin des services techniques, avec fourniture de consommables, pour un montant annuel de 2 000 € TTC. (n°19-121 du 21 février 2019)
- **MARCHÉ** avec la SASU MEDINOX sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-sous-Bois (93600) pour la fourniture et la pose d'un self élémentaire complet sur le site du groupe scolaire Guy Moquet / Paul Bert, en remplacement du self adulte, le montant des travaux étant fixé à 25 701,60 € TTC. (n°19-122 du 22 février 2019)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la société BRUNEAU sise 19 avenue de la Baltique à Courtaboeuf (91948) portant sur la fourniture de mobilier destiné aux services Entretien, Urbanisme et Bibliothèque, pour un montant total de 1 060,62 € TTC. (n°19-125 du 25 février 2019)
- **ACHAT** de bouchons stop-eau destinés à l'équipement des kayaks auprès de la société DECATHLON SPORT PRO sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq (59665) au prix de 96,83 € TTC. (n°19-126 du 25 février 2019)
- **ACHAT** de chemises dossiers destinées à la DRH auprès de la société BERGER-LEVRAULT sise 535 rue Ampère à Champigneulle (54250) pour un montant de 591,48 € TTC. (n°19-127 du 25 février 2019)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION** de l'association Nogent Présence Aide au Domicile de locaux d'une superficie de 120 m² situés 2 rue Guy Moquet, d'une salle de 21 m² située 41 rue des Héros Nogentais et de deux places dans le parking du centre. La mise à disposition est consentie à titre gratuit, l'association s'acquittant du paiement d'un forfait de charges d'un montant de 800 € / trimestre. (n°19-48 du 21 janvier 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle @robase au profit de la MJC pour l'organisation de stages informatiques pendant les vacances scolaires moyennant le paiement d'une redevance de 560 €. (n°19-66 du 25 janvier 2019)
- **LOCATION** de la Grande salle de la Scène Watteau le 9 avril 2019 pour la présentation du spectacle « *une affaire qui roule* » au tarif de 692,30 € TTC. (n°19-96 du 7 février 2019)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux au profit du Rotary Club de Nogent / Le Perreux des locaux du Pôle Jeunesse, les 9 et 10 février 2019, pour l'organisation d'un séminaire destiné à 8 jeunes Nogentais diplômés en recherche d'un premier emploi. (n°19-100 du 7 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase du Centre le 17 février 2019 au profit de l'association Hau Quyen Club de Nogent pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 40 €. (n°19-101 du 7 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain au stade sous la Lune et du gymnase du centre entre le 4 et le 8 mars 2019, au profit du Football Club de Nogent, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €. (n°19-105 du 8 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Christian Marty entre le 4 et le 8 mars au profit de l'association Arena Sport Club, moyennant le paiement d'une redevance de 300 €. (n°19-108 du 14 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Watteau et d'une salle de musculation au profit de l'association Réveil Nogent Handball du 4 au 8 mars 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 280 €. (n°19-109 du 14 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace sportif David Douillet au profit de l'association JKC Nogent pour l'organisation d'un stage de judo du 25 février au 1^{er} mars 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 370 €. (n°19-111 du 15 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle de musculation située 6 avenue Smith Champion au profit de l'association NOGENT NATATION 94 pour l'organisation d'un stage du 25 février au 1^{er} mars 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 100 €. (n°19-115 du 19 février 2019)
- **MODIFICATION** de la décision 18-674 du 15 novembre 2018 relative à la location de la Grande Salle de de la Scène Watteau afin d'acter le report du Conseil municipal initialement prévu le 11 mars au 20 mars 2019. (n°19-119 du 20 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit pour une durée de 5 ans au profit de CCAS de locaux d'une superficie de 270 m² et de 6 places de stationnement dans l'immeuble situé 1 passage de la Taverne à Nogent, cette mise à disposition étant assimilée à une subvention en nature estimée pour l'année 2019 à 29 557 €. (n°19-120 du 21 février 2019)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau pour la présentation du spectacle « *Unis-sons nous, pour un monde solidaire* » le 19 mars 2019 au tarif de 1 286,30 €. (n°19-123 du 22 février 2019)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase Emilie Le Penne au profit de l'association Réveil de Nogent Gymnastique pour l'organisation d'un stage les 25, 26 et 28 février 2019, moyennant le paiement d'une redevance de 180 €. (n°19-124 du 22 février 2019)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'un bureau droit acquis en 2007 et affecté à la Maison de la Famille à l'Eco Point. (n°19-39 du 17 janvier 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** à la casse autos Raphaël Fallone de Champigny-sur-Marne d'un véhicule Renault modèle Trafic acquis en août 2003 et affecté aux services techniques. (n°19-102 du 8 février 2019)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un fauteuil affecté à la Maison de la famille et acquis en 2007 à l'Eco Point. (n°19-106 du 13 février 2019)

RÉGIES

- **SUPPRESSION** de la régie constituée auprès du pôle jeunesse pour l'encaissement du produit des participations financières des familles aux colonies de vacances et **AUGMENTATION** du montant de l'encaisse de la régie du Pôle Jeunesse de 3 000 à 7 500 €. (n°19-46 du 21 janvier 2019)
- **EXTENSION** de la régie unique de recettes constituée à la Maison de la Famille aux participations financières des familles aux colonies de vacances et **AUGMENTATION** du montant de l'encaisse de cette régie de 250 000 à 270 000 €. (n°19-50 du 21 janvier 2019)

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la commune à l'association Conseil National Villes et Villages Fleuris au titre de l'année 2019, le montant de la cotisation s'élevant à 450 €. (n°19-79 du 1^{er} février 2019)

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne

Président du Territoire ParisEstMarne&Bois

